



du Bazois

Assemblée Générale Samedi 12 juin 2021

Rapport d'orientation

Centre Social a signé son dernier renouvellement pour le Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2020-2022, avant de passer à la Convention Territoriale Globale qui est prévue, normalement, début 2022.

Dans la continuité du travail entrepris en 2020, l'année 2021 doit permettre d'établir des fiches actions de manière à déterminer les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les quatre centres sociaux selon huit axes définis. Les fonctionnements des 4 centres sociaux sont différents et tiennent compte de l'histoire, de l'existant et des priorités définies sur leur territoire d'intervention. La question qui se posera aux élus est la suivante : doit-on harmoniser les fonctionnements (harmonisation vers le haut, le bas ou à la moyenne), ou doit-on être dans une démarche de développement social local, c'est à dire soutenir l'existant en prenant en compte les attentes des habitants de chaque territoire ? Ce choix politique est important car soit il mettra en difficulté le centre social du Bazois, soit il lui permettra de poursuivre le travail au profit des habitants de la manière dont nous l'avons fait avec les élus locaux de la Communauté de Communes du Bazois. Il faudra également prendre en compte le désengagement de la MSA ; ce qui nous obligera à revoir nos priorités et nous amènera à faire des choix sur la pérennité ou pas de certaines activités, ainsi que sur leurs gestions.

Le projet de la Maison de la Parentalité se poursuit. Nous avons recueilli de la part de nos différents partenaires, soit la Caisse d'Allocation Familiales, la Préfecture et le Conseil Départemental de la Nièvre, (par le biais du contrat de territoire), une participation financière nous permettant de débiter les travaux.

La Maison France Services qui a été labellisée en février 2020, permet d'élargir notre collaboration avec d'autres partenaires. Depuis janvier 2021, la MFS accueille une permanence de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques). Je tiens à préciser que le transport à la demande n'est pas du ressort du centre social mais de la Communauté de Communes et des municipalités qui ont fait ou non le choix d'en prendre la compétence. Au niveau de la mutuelle M.O.S, le Conseil Départemental a maintenant conventionné pour tous les nivernais. La MFS fait le lien avec le conseiller de la MOS.

L'espace aquatique reste un lieu essentiel dans l'action du centre social. Les diverses activités ont accueilli plus de 150 personnes en 2019. L'année 2020, quant à elle a été plus compliquée à cause de la gestion de la crise sanitaire. Nous sommes heureux de pouvoir accueillir l'école de Châtillon en Bazois, et espérons que le syndicat intercommunal du T.A.A.B. trouvera une solution pour permettre aux élèves de fréquenter l'espace aquatique.

Au niveau des actions familles, les sorties, l'atelier cuisine, la fête du jeu seront poursuivis, ainsi que l'accompagnement à la scolarité. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents a ouvert ses portes en

janvier 2020, et a été inscrit dans notre Contrat Enfance Jeunesse, ce qui nous permet de poursuivre cette action de façon pérenne.

Nous poursuivrons et développerons les actions de prévention santé et de lutte contre l'isolement avec le soutien de la C.A.R.S.A.T., de l'A.R.S., et du Conseil Départemental, et avec la forte implication des bénévoles dans le cadre de la commission personnes retraitées.

Nous poursuivrons la mise en œuvre du service de relayage pour lequel nous avons été retenu à titre expérimental par l'Agence Régionale de Santé. Le principe est de remplacer l'aidant pour lui permettre de prendre un temps de répit. Après une évaluation à domicile, le centre social proposera la mise à disposition de professionnels sur des temps d'intervention d'un minimum de 4 heures. Cela viendra en complément des actions pour les aidants (formation, groupes de paroles). Avec le soutien du pays Nivernais Morvan, et en partenariat avec les centres sociaux de Lormes et Moulins Engilbert, nous poursuivrons également notre partenariat avec le CCAS de Nevers dans le cadre de la plateforme d'accompagnement et de répit départementale. Cela nous permettra de pérenniser les groupes d'aide aux aidants et d'apporter un soutien psychologique aux aidants.

Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile :

Au niveau du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental ont pris un arrêté en vue de contractualiser un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le service. Cette négociation devait avoir lieu en 2018 mais n'a pas démarré. On peut donc s'attendre sauf s'il y a évolution de la législation que celle-ci se déroule en 2021.

La négociation à mener portera sur les moyens à mobiliser pour les 5 années futures. Nous militerons pour :

- L'ajustement du territoire d'intervention en vue de n'avoir qu'un seul territoire d'intervention pour l'aide et le soin à domicile,
- Le maintien de la capacité à 40 places pour le S.S.I.A.D.,
- Au niveau de l'accompagnement, la poursuite des actions de prévention (relatives aux chutes à domicile, à l'isolement, à la dénutrition et à la déshydratation) sur les bases définies : 30 minutes par mois d'intervention auprès de 80 bénéficiaires,
- Le maintien des crédits liés aux actions de formation du personnel et ceux pour les échanges entre aide soignants et aides à domicile sur des situations complexes,
- La reprise des déficits de l'aide à domicile des années 2014 (15 348.48 €) et 2015 (20 520.57 €).

Accueil de Jour :

Là aussi la négociation d'un C.P.O.M. est prévue. Le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé nous ont attribué 4 places supplémentaires pour l'ouverture d'une antenne de l'accueil de jour sur Saint Honoré les Bains. Nous avons pu intégrer nos locaux (acquis en 2019), le 1^{er} juillet 2020. A ce jour, nous accueillons sur les deux sites, **une moyenne de 7 bénéficiaires par jour.**